

SIGNIFICATION DE PIECES

Pour: Société CETELEM
Société PAIEMENTS PASS
Société AGF BANQUE,
Me MUSQUI
Avocat

Contre Monsieur André LABORIE
Madame Suzette PAGES épouse LABORIE
Me SEREE DE ROCH
Avocat *Choe n° 192*

Greffe Chambre des Criées
du TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE
de TOULOUSE

N° de role : 03/00293 - Audience du 5 février 2004 à 11h15

A la demande de Maître MUSQUI
SOIT SIGNIFIE ET LAISSE COPIE au sus nommé des pièces que celui-ci
entend verser aux débats dans l'instance entre parties ci-dessus
désignées pour qu'il en ait une connaissance légale.

Boie Sommaton de prendre connaissance du cahier des Charges en
date du 3 décembre 2003 portant mention de publication aux
Hypothèques

A TOULOUSE le 29 janvier 2004

183265
T.G.I. DE TOULOUSE

~~Pour original~~
~~Pour copie~~
Bernard Musqui

30 JAN. 2004
ACTE DU PALAIS

N° du registre spécial tenu par les Huissiers de Justice
audienciers près le Tribunal de Grande Instance de TOULOUSE.

L'an deux mille quatre et le

Nous Me

Huissier-audiencier au Tribunal de Grande Instance de TOULOUSE,
soussigné, à la réquisition de Me MUSQUI Avocat, avons notifié et laissé
copie par clerc assermentée à Maître SEREE DE ROCH, Avocat, au
secrétariat des Avocats au Tribunal de Grande Instance de TOULOUSE,
parlant à la personne du Secrétaire, et au Greffe de la juridiction visée.

SOMMATION DE PRENDRE CONNAISSANCE
DU CAHIER DES CHARGES
ART 689 du Code de Procédure Civile

C. PRIAT - B. COTTIN - L. Ph. LOPEZ
Huissiers de Justice
21, rue du Rempart St-Etienne
31000 TOULOUSE
☎ 05 34 45 06 06 - CCP 2421-73 Y
Fax 05 61 23 95 72

L'AN DEUX MILLE TROIS
ET LE **Trois DECEMBRE**

A la requête de :

la société CETELEM,
Société Anonyme au capital de 449 967 720 Frs,
inscrite au R.C.S. de PARIS N° B 542 097 902,
dont le siège social est à 75016 PARIS,
5 avenue Kléber,
représentée par son son P.D.G. y domicilié es qualités

la Sté ATHENA BANQUE Société anonyme financière
devenue AGF BANQUE (fusion absorption du 25 février 2000)
inscrite au R.C.S. de BOBIGNY N° B 572 199 461,
dont le siège social est à SAINT DENIS 93200,
164, rue Ambroise Croizat,
représentée par son son P.D.G. y domicilié es qualités

la Sté PAIEMENTS PASS,
Société anonyme financière au capital de 218 704 600 Frs,
inscrite au R.C.S. de CORBEIL ESSON N° B 313811515,
dont le siège social est à 91051 COURCOURONNES,
1, place Copernic,
représentée par son son P.D.G. y domicilié es qualités

Ayant pour Avocat Maître MUSQUI, Avocat près le Tribunal de
Grande Instance de TOULOUSE, demeurant à TOULOUSE 20 rue
du Périgord

Christian PRIAT - Bruno COTTIN - Louis-Philippe LOPEZ

A:

**Huissiers de Justice associés, S.C.P. dont le siège est 21,
rue du Rempart St-Etienne 31000 TOULOUSE, l'un d'eux soussigné,**

- Monsieur André LABORIE, de nationalité française, né le 20 mai
1956 à TOULOUSE, Electricien, domicilié 2, rue de la Forge, 31650
SAINT ORENS DE GAMEVILLE *où était et partant connue sur le feuillet annexé au présent*

- Madame Suzette Marie José PAGES, épouse LABORIE, née à
ALOS (Arlège) le 28 août 1953, domiciliée 2, rue de la Forge, 31650
SAINT ORENS DE GAMEVILLE *où était et partant connue sur le feuillet annexé au présent*

- Les Banques COMPTOIR DES ENTREPRENEURS et CREDIT
FONCIER DE FRANCE à domicile élu dans l'acte du 29 mars 1982
en l'étude de Me DAGOT Notaire à TOULOUSE 6, place Wilson

où était et partant connue sur le feuillet annexé au présent

2003 D N° 8185
Mentionné le 11/12/2003 en marge de la formalité publiée le
31/10/2003 Vol 2003 S N° 8, et de ses modificatifs éventuels, à la
conservation des hypothèques de
TOULOUSE 3° BUREAU

Droits : Néant
Salaires : 15,00 EUR
TOTAL : 15,00 EUR
Le Conservateur des Hypothèques,

Reçu : Quinze Euros

F. CAPEL



Copie
Certifiée
Conforme

- La Banque CCM de TOULOUSE Croix de Pierre à domicile élu dans l'acte du 29 décembre 1987 en l'étude de Me DAGOT Notaire à TOULOUSE, 6, place Wilson où étant et parlant comme sur le feuillet annexé au présent
- La Banque COMMERZ CREDIT BANK à domicile élu dans l'acte du 2 mars 1992 en l'étude de Me DAGOT Notaire à TOULOUSE 6, place Wilson, où étant et parlant comme sur le feuillet annexé au présent
- La SA CRESERFI à domicile élu (hypothèque publiée le 08/02/1996 Vol 96V n°248) en le Cabinet de la SCP BOURRASSET DULOUM, Avocats à TOULOUSE, 9, rue du Languedoc où étant et parlant comme sur le feuillet annexé au présent
- La Banque DIAC à domicile élu (hypothèque publiée le 31/08/1995 Vol 95V n°1538) en l'étude de la SCP CARSALADE, Huissier à TOULOUSE, 46 rue du Languedoc où étant et parlant comme sur le feuillet annexé au présent
- La Banque SOVAC IMMOBILIER à domicile élu (hypothèque publiée le 21/11/1995 Vol 95V n°2041) en le Cabinet de la SCP ISSANDOU DAMBRIN, Avocats à TOULOUSE, 1, rue Montardy où étant et parlant comme sur le feuillet annexé au présent
- La Banque COFINOGA à domicile élu (hypothèque publiée le 13/11/1996 Vol 96V n°2105) en l'étude de la SCP DARBON LION ALBENQUE, Huissiers à TOULOUSE, 9 rue St Antoine du T. où étant et parlant comme sur le feuillet annexé au présent
- La Banque SOFICARTE à domicile élu (hypothèque publiée le 17/01.1997 Vol 97V n°114) en l'étude de la SCP DARBON, Huissiers à TOULOUSE, 9 rue St Antoine du T. où étant et parlant comme sur le feuillet annexé au présent
- La Banque SOFINCO à domicile élu (hypothèque publiée le 16/05/1997 et rectificatif le 25/07/1997 Vol 97V n°1101 & 1643) en le Cabinet de son Avocat, Maître HENRI CASIE à Toulouse, 7 rue des renforts où étant et parlant comme sur le feuillet annexé au présent
- La CANCAVA à domicile élu (hypothèque publiée le 15/12/2000 Vol 2000V n°2657) en le Cabinet de la SCP BOURRASSET DULOUM Avocats à TOULOUSE 9, rue du Languedoc où étant et parlant comme sur le feuillet annexé au présent

EN MA QUALITE D'HUISSIER DE JUSTICE, JE VOUS NOTIFIE

Que le cahier des charges dressé par Maître MUSQUI, Avocat, pour parvenir à la vente d'un immeuble sis commune de ST ORENS DE GAMEVILLE, 2 rue de la Forge, et cadastrés Section BT N° 60 pour une contenance de 7a 41ca avec construction y édifiée, ensuite d'un commandement aux fins de saisie immobilière en date du 20 octobre 2003 publié à la Conservation des Hypothèques de TOULOUSE 3°, le 31 octobre 2003, Volume 2003 S N° 8, a été déposé au Greffe du Tribunal de Grande Instance de TOULOUSE le 1er décembre 2003

En conséquence, JE VOUS SOMME

- de prendre communication du cahier des charges contenant les clauses et conditions auxquelles sera vendu le bien immobilier dont il s'agit.

- d'insérer à sa suite, dans le délai fixé par l'article 689 du Code de Procédure Civile et à peine de déchéance, les dires ou observations qui vous paraîtront justifiés, par ministère d'Avocat

- d'avoir, éventuellement et au besoin, à comparaître par Ministère d'Avocat constitué pour votre compte:

1°) le jeudi 8 janvier 2004 à 10 heures 30 à l'audience des Criées du Tribunal de Grande Instance de TOULOUSE, à laquelle il sera, éventuellement, et s'il y a lieu, statué sur les dires et observations qui auraient été formulées.

2°) le jeudi 12 février 2004 à 10 heures 30 à l'audience des Criées du Tribunal de Grande Instance de TOULOUSE, à laquelle il sera procédé à l'adjudication de l'immeuble ci-dessus, sur la mise à prix de 40 000 €.

Je vous déclare en outre que, si vous vous trouvez être précédents vendeurs ou co-échangistes, à défaut pas vous de former votre demande en résolution de vente et de la faire mentionner à la suite du cahier des charges trois jours au moins avant l'audience éventuelle indiquée ci-dessus, vous serez définitivement déchu à l'égard de l'adjudicataire du droit de la faire mentionner, cette procédure ne lui étant pas opposable conformément aux articles 692 & 727 du Code de Procédure Civile.

Je vous rappelle enfin qu'en l'absence de constitution d'Avocat de votre part, la procédure sera néanmoins poursuivie aux audiences sus-indiquées.

**SOUS TOUTES RESERVES
DONT ACTE**



SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE
C.PRIAT-B.COTTIN-L.P.LOPEZ
Huissiers de Justice Associés
21 Rue du Rempart Saint Etienne
31000 TOULOUSE

Tél : 05-34.45.06.06- Télécopie : 05-61.23.95.72
CCP Toulouse 242173Y

N° DOSSIER : 000473
0650
MAIRI 04/12/03

SIGNIFICATION EN MAIRIE

EN DATE DU TROIS DECEMBRE DEUX MILLE TROIS

De l'acte joint, (SOMMATION CAHIER DES CHARGES) et faisant partie intégrante de cet acte

DESTINE A : Monsieur André LABORIE

Demeurant 2 rue de la Forge 31650 SAINT ORENS DE GAMEVILLE

Les circonstances rendant impossible la signification à personne tant en son domicile que sur son lieu de travail, personne au domicile, ni gardien d'immeuble, ni aucun voisin n'ayant voulu ou pu recevoir copie de l'acte, celui-ci a été remis par un Huissier ou un Clerc Assermenté suivant les déclarations faites à ce dernier en mairie de votre domicile.

Cet acte a été remis sous enveloppe fermée ne portant d'autres indications que, d'un côté, le nom et l'adresse du destinataire, de l'autre côté, le cachet de l'Huissier apposé sur la fermeture du pli.

Un avis de passage, conforme aux dispositions de l'article 656 du Nouveau Code de Procédure Civile a été laissé au domicile et la lettre prévue par l'article 658 du Nouveau Code de Procédure Civile a été adressée dans le délai prévu par la Loi.

Les diligences suivantes ont été accomplies afin de vérifier l'exactitude de l'adresse :

LE NOM FIGURE SUR LES BOITS AUX LETTRES

TAMPON DE LA MAIRIE DE SAINT ORENS DE GAMEVILLE

COUT DE L'ACTE :

Les articles font référence au décret N°96-1080 du 12/12/96

Droit fixe (Article 6)	40,00
	0,00
Droit d'engagement de poursuites (Article 13)	0,00
Frais de déplacement (Article 18)	5,69
Sous Total	45,69
TVA 19,60%	8,96
Taxe Fixe (Article 20-1)	9,15
Frais d'affranchissement (Article 20-2)	9,75
Total des débours	0,00
Total	73,55

482,46 Francs

ACTE SOUMIS A LA TAXE FORFAITAIRE
C.PRIAT - B.COTTIN - LP.LOPEZ





SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE
C.PRIAT-B.COTTIN-L.P.LOPEZ
Huissiers de Justice Associés
21 Rue du Rempart Saint Etienne
31000 TOULOUSE

Tél : 05-34.45.06.06- Télécopie : 05-61.23.95.72
CCP Toulouse 242173Y

N° DOSSIER : 000473
0650
MAIRI 04/12/03

SIGNIFICATION EN MAIRIE

EN DATE DU TROIS DECEMBRE DEUX MILLE TROIS

De l'acte joint, (SOMMATION CAHIER DES CHARGES) et faisant partie intégrante de cet acte

DESTINE A : MADAME SUZETTE MARIE JOSE PAGES EPOUSE LABORIE

Demeurant 2 rue de la Forge 31650 SAINT ORENS DE GAMEVILLE

Les circonstances rendant impossible la signification à personne tant en son domicile que sur son lieu de travail, personne au domicile, ni gardien d'immeuble, ni aucun voisin n'ayant voulu ou pu recevoir copie de l'acte, celui-ci a été remis par un Huissier ou un Clerc Assermenté suivant les déclarations faites à ce dernier en mairie de votre domicile.

Cet acte a été remis sous enveloppe fermée ne portant d'autres indications que, d'un coté, le nom et l'adresse du destinataire, de l'autre coté, le cachet de l'Huissier apposé sur la fermeture du pli.

Un avis de passage, conforme aux dispositions de l'article 656 du Nouveau Code de Procédure Civile a été laissé au domicile et la lettre prévue par l'article 658 du Nouveau Code de Procédure Civile a été adressée dans le délai prévu par la Loi.

Les diligences suivantes ont été accomplies afin de vérifier l'exactitude de l'adresse :

LE NOM FIGURE SUR LES BOITES AUX LETTRES

TAMPON DE LA MAIRIE DE SAINT ORENS DE GAMEVILLE

COUT DE L'ACTE :

Les articles font référence au décret N°96-1080 du 12/12/96

Droit fixe (Article 6)	40,00
	0,00
Droit d'engagement de poursuites (Article 13)	0,00
Frais de déplacement (Article 18)	5,69
Sous Total	45,69
TVA 19,60%	8,96
Taxe Fixe (Article 20-1)	9,15
Frais d'affranchissement (Article 20-2)	9,75
Total des débours	0,00
Total	73,55

482,46 Francs

~~ACTE SOUMIS A LA TAXE FORFAITAIRE~~
~~C.PRIAT - B.COTTIN - LP.LOPEZ~~





SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE
C.PRIAT-B.COTTIN-L.P.LOPEZ
Huissiers de Justice Associés
21 Rue du Rempart Saint Etienne
31000 TOULOUSE

Tél : 05-34.45.06.06- Télécopie : 05-61.23.95.72
CCP Toulouse 242173Y

N° DOSSIER : 000473
0650
PERD2 04/12/03

SIGNIFICATION A DOMICILE ELU

EN DATE DU TROIS DECEMBRE DEUX MILLE TROIS

De l'acte joint, (SOMMATION CAHIER DES CHARGES) et faisant partie intégrante de cet acte

DESTINE A : COMPTOIR DES ENTREPRENEURS

Cet acte a été remis par un Huissier ou un Clerc Assermenté suivant les déclarations faites à ce dernier :

AU DOMICILE ELU PAR LUI (elle) CHEZ :

MAITRE DAGOT NOTAIRE
06 PLACE WILSON
31000 TOULOUSE

OU ETANT ET PARLANT A :

MME SOURT MARTINE COMPTABLE

COÛT DE L'ACTE :

Les articles font référence au décret N°96-1080 du 12/12/96

Droit fixe (Article 6)	40,00
	0,00
Droit d'engagement de poursuites (Article 13)	0,00
Frais de déplacement (Article 18)	5,69
Sous Total	45,69
TVA 19,60%	8,96
Taxe Fixe (Article 20-1)	9,15
Frais d'affranchissement (Article 20-2)	9,75
Total des débours	0,00
Total	73,55

482,46 Francs

ACTE SOUMIS A LA TAXE FORFAITAIRE
C.PRIAT - B.COTTIN - LP.LOPEZ





SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE
C.PRIAT-B.COTTIN-L.P.LOPEZ
Huissiers de Justice Associés
21 Rue du Rempart Saint Etienne
31000 TOULOUSE

Tél : 05-34.45.06.06- Télécopie : 05-61.23.95.72
CCP Toulouse 242173Y

N° DOSSIER : 000473
0650
PERD2 04/12/03

SIGNIFICATION A DOMICILE ELU

EN DATE DU TROIS DECEMBRE DEUX MILLE TROIS

De l'acte joint, (SOMMATION CAHIER DES CHARGES) et faisant partie intégrante de cet acte

DESTINE A : CREDIT FONCIER DE France

Cet acte a été remis par un Huissier ou un Clerc Assermenté suivant les déclarations faites à ce dernier :

AU DOMICILE ELU PAR LUI (elle) CHEZ :

MAITRE DAGOT NOTAIRE
06 PLACE WILSON
31000 TOULOUSE

OU ETANT ET PARLANT A :

MME SOUT MARTINE COMPTABLE

COUT DE L'ACTE :

Les articles font référence au décret N°96-1080 du 12/12/96

Droit fixe (Article 6)	40,00
	0,00
Droit d'engagement de poursuites (Article 13)	0,00
Frais de déplacement (Article 18)	5,69
Sous Total	45,69
TVA 19,60%	8,96
Taxe Fixe (Article 20-1)	9,15
Frais d'affranchissement (Article 20-2)	9,75
Total des débours	0,00
Total	73,55

482,46 Francs

ACTE SOUMIS A LA TAXE FORFAITAIRE
C.PRIAT - B.COTTIN - LP.LOPEZ





**SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE
C.PRIAT-B.COTTIN-L.P.LOPEZ**

Huissiers de Justice Associés
21 Rue du Rempart Saint Etienne
31000 TOULOUSE

Tél : 05-34.45.06.06- Télécopie : 05-61.23.95.72
CCP Toulouse 242173Y

N° DOSSIER : 000473
0650
PERD2 04/12/03

SIGNIFICATION A DOMICILE ELU

EN DATE DU TROIS DECEMBRE DEUX MILLE TROIS

De l'acte joint, (SOMMATION CAHIER DES CHARGES) et faisant partie intégrante de cet acte

DESTINE A : BANQUE CCM DE TOULOUSE CROIX DE PIERRE

Cet acte a été remis par un Huissier ou un Clerc Assermenté suivant les déclarations faites à ce dernier :

AU DOMICILE ELU PAR LUI (elle) CHEZ :

MAITRE DAGOT NOTAIRE
06 PLACE WILSON
31000 TOULOUSE

OU ETANT ET PARLANT A :

MME SOUT MARTINE COMPTABLE

COÛT DE L'ACTE :

Les articles font référence au décret N°96-1080 du 12/12/96

Droit fixe (Article 6)	40,00
	0,00
Droit d'engagement de poursuites (Article 13)	0,00
Frais de déplacement (Article 18)	5,69
Sous Total	45,69
TVA 19,60%	8,96
Taxe Fixe (Article 20-1)	9,15
Frais d'affranchissement (Article 20-2)	9,75
Total des débours	0,00
Total	73,55

482,46 Francs

ACTE SOUMIS A LA TAXE FORFAITAIRE
C.PRIAT - B.COTTIN - LP.LOPEZ





**SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE
C.PRIAT-B.COTTIN-L.P.LOPEZ**

Huissiers de Justice Associés
21 Rue du Rempart Saint Etienne
31000 TOULOUSE

Tél : 05-34.45.06.06- Télécopie : 05-61.23.95.72
CCP Toulouse 242173Y

N° DOSSIER : 000473
0650
PERD2 04/12/03

SIGNIFICATION A DOMICILE ELU

EN DATE DU TROIS DECEMBRE DEUX MILLE TROIS

De l'acte joint, (SOMMATION CAHIER DES CHARGES) et faisant partie intégrante de cet acte

DESTINE A : BANQUE COMMERZ CREDIT BANK

Cet acte a été remis par un Huissier ou un Clerc Assermenté suivant les déclarations faites à ce dernier :

AU DOMICILE ELU PAR LUI (elle) CHEZ :

MAITRE DAGOT NOTAIRE
06 PLACE WILSON
31000 TOULOUSE

OU ETANT ET PARLANT A :

MME SOUT MARTINE COMPTABLE

COUT DE L'ACTE :

Les articles font référence au décret N°96-1080 du 12/12/96

Droit fixe (Article 6)	40,00
	0,00
Droit d'engagement de poursuites (Article 13)	0,00
Frais de déplacement (Article 18)	5,69
Sous Total	45,69
TVA 19,60%	8,96
Taxe Fixe (Article 20-1)	9,15
Frais d'affranchissement (Article 20-2)	9,75
Total des débours	0,00
Total	73,55

482,46 Francs

ACTE SOUMIS A LA TAXE FORFAITAIRE
C.PRIAT - B.COTTIN - L.P.LOPEZ





**SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE
C.PRIAT-B.COTTIN-L.P.LOPEZ**

Huissiers de Justice Associés
21 Rue du Rempart Saint Etienne
31000 TOULOUSE

Tél : 05-34.45.06.06- Télécopie : 05-61.23.95.72
CCP Toulouse 242173Y

N° DOSSIER : 000473
0650
PERD2 04/12/03

SIGNIFICATION A DOMICILE ELU

EN DATE DU TROIS DECEMBRE DEUX MILLE TROIS

De l'acte joint, (SOMMATION CAHIER DES CHARGES) et faisant partie intégrante de cet acte

DESTINE A : SA CRESERFI

Cet acte a été remis par un Huissier ou un Clerc Assermenté suivant les déclarations faites à ce dernier :

AU DOMICILE ELU PAR LUI (elle) CHEZ :

SCP BOURRASSET DULOUM AVOCATS
09 RUE DU LANGUEDOC
31000 TOULOUSE

OU ETANT ET PARLANT A :

MME PASET ALINE SECRETAIRE

COUT DE L'ACTE :

Les articles font référence au décret N°96-1080 du 12/12/96

Droit fixe (Article 6)	40,00
	0,00
Droit d'engagement de poursuites (Article 13)	0,00
Frais de déplacement (Article 18)	5,69
Sous Total	45,69
TVA 19,60%	8,96
Taxe Fixe (Article 20-1)	9,15
Frais d'affranchissement (Article 20-2)	9,75
Total des débours	0,00
Total	73,55

482,46 Francs

ACTE SOUMIS A LA TAXE FORFAITAIRE
C.PRIAT - B.COTTIN - LP.LOPEZ





**SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE
C.PRIAT-B.COTTIN-L.P.LOPEZ**

Huissiers de Justice Associés
21 Rue du Rempart Saint Etienne
31000 TOULOUSE

Tél : 05-34.45.06.06- Télécopie : 05-61.23.95.72
CCP Toulouse 242173Y

N° DOSSIER : 000473
0650
PERD2 04/12/03

SIGNIFICATION A DOMICILE ELU

EN DATE DU TROIS DECEMBRE DEUX MILLE TROIS

De l'acte joint, (SOMMATION CAHIER DES CHARGES) et faisant partie intégrante de cet acte

DESTINE A : BANQUE DIAC

Cet acte a été remis par un Huissier ou un Clerc Assermenté suivant les déclarations faites à ce dernier :

AU DOMICILE ELU PAR LUI (elle) CHEZ :

SCP CARSALADE HUISSIERS DE JUSTICE
46 RUE DU LANGUEDOC
31000 TOULOUSE

OU ETANT ET PARLANT A :

MME SUBOTKIEWIEZ VERONIQUE SECRETAIRE

COUT DE L'ACTE :

Les articles font référence au décret N°96-1080 du 12/12/96

Droit fixe (Article 6)	40,00
	0,00
Droit d'engagement de poursuites (Article 13)	0,00
Frais de déplacement (Article 18)	5,69
Sous Total	45,69
TVA 19,60%	8,96
Taxe Fixe (Article 20-1)	9,15
Frais d'affranchissement (Article 20-2)	9,75
Total des débours	0,00
Total	73,55

482,46 Francs

ACTE SOUMIS A LA TAXE FORFAITAIRE
C.PRIAT - B.COTTIN - LP.LOPEZ





SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE
C.PRIAT-B.COTTIN-L.P.LOPEZ
Huissiers de Justice Associés
21 Rue du Rempart Saint Etienne
31000 TOULOUSE

Tél : 05-34.45.06.06- Télécopie : 05-61.23.95.72
CCP Toulouse 242173Y

N° DOSSIER : 000473
0650
PERD2 04/12/03

SIGNIFICATION A DOMICILE ELU

EN DATE DU TROIS DECEMBRE DEUX MILLE TROIS

De l'acte joint, (SOMMATION CAHIER DES CHARGES) et faisant partie intégrante de cet acte

DESTINE A : BANQUE SOVAC IMMOBILIER

Cet acte a été remis par un Huissier ou un Clerc Assermenté suivant les déclarations faites à ce dernier :

AU DOMICILE ELU PAR LUI (elle) CHEZ :

SCP ISSANDOU DAMBRIN AVOCATS
01 RUE MONTARDY
31000 TOULOUSE

OU ETANT ET PARLANT A : MAITRE TRAMINI AVOCAT

COUT DE L'ACTE :

Les articles font référence au décret N°96-1080 du 12/12/96

Droit fixe (Article 6)	40,00
	0,00
Droit d'engagement de poursuites (Article 13)	0,00
Frais de déplacement (Article 18)	5,69
Sous Total	45,69
TVA 19,60%	8,96
Taxe Fixe (Article 20-1)	9,15
Frais d'affranchissement (Article 20-2)	9,75
Total des débours	0,00
Total	73,55

482,46 Francs

ACTE SOUMIS A LA TAXE FORFAITAIRE
C.PRIAT - B.COTTIN - LP.LOPEZ





SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE

C.PRIAT-B.COTTIN-L.P.LOPEZ

Huissiers de Justice Associés

21 Rue du Rempart Saint Etienne

31000 TOULOUSE

Tél : 05-34.45.06.06- Télécopie : 05-61.23.95.72

CCP Toulouse 242173Y

N° DOSSIER : 000473

0650

PERD2 04/12/03

SIGNIFICATION A DOMICILE ELU

EN DATE DU TROIS DECEMBRE DEUX MILLE TROIS

De l'acte joint, (SOMMATION CAHIER DES CHARGES) et faisant partie intégrante de cet acte

DESTINE A : BANQUE COFINOGA

Cet acte a été remis par un Huissier ou un Clerc Assermenté suivant les déclarations faites à ce dernier :

AU DOMICILE ELU PAR LUI (elle) CHEZ :

SCP DARBON LION ALBENQUE HUISSIERS DE JUSTICE
09 RUE SAINT ANTOINE DU T
31000 TOULOUSE

OU ETANT ET PARLANT A :

MME QUINTARD JOSETTE CLERC

COUT DE L'ACTE :

Les articles font référence au décret N°96-1080 du 12/12/96

Droit fixe (Article 6)	40,00
	0,00
Droit d'engagement de poursuites (Article 13)	0,00
Frais de déplacement (Article 18)	5,69
Sous Total	45,69
TVA 19,60%	8,96
Taxe Fixe (Article 20-1)	9,15
Frais d'affranchissement (Article 20-2)	9,75
Total des débours	0,00
Total	73,55

482,46 Francs

ACTE SOUMIS A LA TAXE FORFAITAIRE
C.PRIAT - B.COTTIN - LP.LOPEZ





SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE
C.PRIAT-B.COTTIN-L.P.LOPEZ
Huissiers de Justice Associés
21 Rue du Rempart Saint Etienne
31000 TOULOUSE

Tél : 05-34.45.06.06- Télécopie : 05-61.23.95.72
CCP Toulouse 242173Y

N° DOSSIER : 000473
0650
PERD2 04/12/03

SIGNIFICATION A DOMICILE ELU

EN DATE DU TROIS DECEMBRE DEUX MILLE TROIS

De l'acte joint, (SOMMATION CAHIER DES CHARGES) et faisant partie intégrante de cet acte

DESTINE A : BANQUE SOFICARTE

Cet acte a été remis par un Huissier ou un Clerc Assermenté suivant les déclarations faites à ce dernier :

AU DOMICILE ELU PAR LUI (elle) CHEZ :

SCP DARBON LION ALBENQUE HUISSIERS DE JUSTICE
09 RUE SAINT ANTOINE DU T
31000 TOULOUSE

OU ETANT ET PARLANT A :

MME QUINTARD JOSETTE CLERC

COUT DE L'ACTE :

Les articles font référence au décret N°96-1080 du 12/12/96

Droit fixe (Article 6)	40,00
	0,00
Droit d'engagement de poursuites (Article 13)	0,00
Frais de déplacement (Article 18)	5,69
Sous Total	45,69
TVA 19,60%	8,96
Taxe Fixe (Article 20-1)	9,15
Frais d'affranchissement (Article 20-2)	9,75
Total des débours	0,00
Total	73,55

482,46 Francs

ACTE SOUMIS A LA TAXE FORFAITAIRE
C.PRIAT - B.COTTIN - LP.LOPEZ





SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE
C.PRIAT-B.COTTIN-L.P.LOPEZ
Huissiers de Justice Associés
21 Rue du Rempart Saint Etienne
31000 TOULOUSE

Tél : 05-34.45.06.06- Télécopie : 05-61.23.95.72
CCP Toulouse 242173Y

N° DOSSIER : 000473
0650
PERD2 04/12/03

SIGNIFICATION A DOMICILE ELU

EN DATE DU TROIS DECEMBRE DEUX MILLE TROIS

De l'acte joint, (SOMMATION CAHIER DES CHARGES) et faisant partie intégrante de cet acte

DESTINE A : BANQUE SOFINCO

Cet acte a été remis par un Huissier ou un Clerc Assermenté suivant les déclarations faites à ce dernier :

AU DOMICILE ELU PAR LUI (elle) CHEZ :

CABINET DE MAITRE HENRI COSTE AVOCAT
07 RUE DES RENFORTS
31000 TOULOUSE

OU ETANT ET PARLANT A :

MME CALVET VALERIE SECRETAIRE

COUT DE L'ACTE :

Les articles font référence au décret N°96-1080 du 12/12/96

Droit fixe (Article 6)	40,00
	0,00
Droit d'engagement de poursuites (Article 13)	0,00
Frais de déplacement (Article 18)	5,69
Sous Total	45,69
TVA 19,60%	8,96
Taxe Fixe (Article 20-1)	9,15
Frais d'affranchissement (Article 20-2)	9,75
Total des débours	0,00
Total	73,55

482,46 Francs

ACTE SOUMIS A LA TAXE FORFAITAIRE
C.PRIAT - B.COTTIN - LP.LOPEZ





SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE
C.PRIAT-B.COTTIN-L.P.LOPEZ
Huissiers de Justice Associés
21 Rue du Rempart Saint Etienne
31000 TOULOUSE

Tél : 05-34.45.06.06- Télécopie : 05-61.23.9
CCP Toulouse 242173Y

N° DOSSIER : 000473
0650
PERD2 04/12/03

SIGNIFICATION A DOMICILE ELU

EN DATE DU TROIS DECEMBRE DEUX MILLE TROIS

De l'acte joint, (SOMMATION CAHIER DES CHARGES) et faisant partie intégrante de cet acte

DESTINE A : CANCAVA

Cet acte a été remis par un Huissier ou un Clerc Assermenté suivant les déclarations faites à ce dernier :

AU DOMICILE ELU PAR LUI (elle) CHEZ :

SCP BOURRASSET DULOUM AVOCATS
09 RUE DU LANGUEDOC
31000 TOULOUSE

OU ETANT ET PARLANT A :

MME PASET ALINE SECRETAIRE

COUT DE L'ACTE :

Les articles font référence au décret N°96-1080 du 12/12/96

Droit fixe (Article 6)	40,00
	0,00
Droit d'engagement de poursuites (Article 13)	0,00
Frais de déplacement (Article 18)	5,69
Sous Total	45,69
TVA 19,60%	8,96
Taxe Fixe (Article 20-1)	9,15
Frais d'affranchissement (Article 20-2)	9,75
Total des débours	0,00
Total	73,55

482,46 Francs

ACTE SOUMIS A LA TAXE FORFAITAIRE
C.PRIAT - B.COTTIN - LP.LOPEZ

